

Catherine Maas  
Conseillère Communale Ecolo  
Rue de Rotheux 152  
4100 Seraing

Seraing, le 22 mars 2011

**Mesdames et Messieurs  
le Président et Membres du  
Collège échevinal de et à  
4100 Seraing**

*Mesdames, Messieurs,*

*En application de l'article 97 al.3 de la loi communale, nous vous remercions d'inscrire à l'ordre du jour du conseil de ce 28 mars le point suivant:*

- ***INTRADEL rompt unilatéralement un accord oral de partenariat économiquement viable avec la Ressourcerie Liégeoise : position de la Ville ? -***

*La Ressourcerie Liégeoise a été l'initiatrice du projet de collectes en porte à porte des encombrants mis en place sur le territoire communale depuis le 1/1/2011 par Intradel.*

*Lors du Conseil communal du 21 juin 2010, nous avons insisté pour que ce partenariat soit préservé au sein de la nouvelle organisation appelée « Ressourcerie en Pays de Liège »*

*En l'absence du Bourgmestre, Francis Beckaert, délégué de la Ville, s'était engagé à y être attentif.*

*Si, au départ du projet, la Ressourcerie Liégeoise organisait - seule - un projet intégré de collecte, de tri et de valorisation, l'association a voulu évaluer avec Intradel, l'opportunité d'une éventuelle collaboration et a tenu l'intercommunale informée des démarches.*

*La Ressourcerie Liégeoise a donc été un partenaire correct*

*Mais suite à la main mise d'Intradel sur le projet, elle n'est plus actuellement qu'une société sous traitante, sans aucun plus aucun accès au tri, et donc à la valorisation économiques des encombrants, si ce n'est après le passage des 16 communes actionnaires de la « Ressourcerie en Pays de Liège »*

*La situation lui a été imposée par l'Intercommunale, celle-ci n'ayant pu obtenir en novembre 2010 l'agrément d'entreprise d'insertion pour ce projet et donc l'accès à la subvention de postes.*

*INTRADEL a donc décidé de passer par l'entreprise SOFIE, spécialisée dans la collecte des électro ménagers et a donc exclu les promoteurs sans aucune considération du travail accompli par eux !*

*Nous n'acceptons pas ce diktat d'un «service public », ce non respect de conventions tacites envers une entreprise à finalité sociale qui a suffisamment démontré son souci d'un travail sérieux , efficace et dans le respect de l'ensemble des partenaires .*

*J'ai eu l'occasion de prendre connaissance de la réponse donnée par Intradel : unilatérale et sans nuance, elle confirme la position hégémonique de cette intercommunale*

*Nous souhaitons entendre la position de la Ville et la solution qu'elle propose pour respecter cette collaboration de départ .*

*Avec ma meilleure considération*

***Catherine Maas***

***Conseillère communale ECOLO***